



FICHE D'INSCRIPTION QIXING WUGUAN – SAISON 2026-2027



NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TELEPHONE : _____ MAIL : _____

PROFESSION : _____

Nom et téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

J'autorise la publication de photos/vidéos dans le cadre de la pratique (droit à l'image) : ☐ OUI ☐ NON

Pour les pratiquants mineurs :

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e), autorise mon enfant à adhérer à l'association QIXING WUGUAN et à participer aux activités choisies.

Nom et prénom du représentant légal : _____

Signature : _____

DISCIPLINE(S) CHOISIE(S)

Gongfu ☐	Sanda ☐	Taiji Quan ☐	Qi Gong ☐
---------------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

TARIFS

	1 COURS / SEMAINE	2 COURS / SEMAINE	3 COURS / SEMAINE	4 COURS / SEMAINE	5 COURS ET + / SEMAINE
Au trimestre	90€ ☐	100€ ☐	110€ ☐	120€ ☐	130€ ☐
A l'année	210€ ☐	240€ ☐	270€ ☐	300€ ☐	330€ ☐
Carte 10 cours	200€ ☐				



LICENCE SPORTIVE FFKDA OBLIGATOIRE : 39€ ☐

PAIEMENT (jusqu'en 3 fois sans frais pour le paiement annuel, en une fois pour le paiement trimestriel et la carte de 10 cours)

Espèces ☐

Virement ☐

Chèques ☐

PIECES A FOURNIR :

- ☐ Le montant de la cotisation et de la licence sportive,
- ☐ Formulaire « Demande de licence par internet »,
- ☐ Le règlement intérieur daté et signé,
- ☐ Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la (ou des) discipline(s) choisie(s) (Kung-fu, Sanda, Taiji Quan, Qi Gong).

Date

Signature

QIXING WUGUAN « Ecole martiale des 7 étoiles »
Centre Sportif Municipal des Plages – Promenade Henri Fabre
83000 TOULON
06.62.89.89.85
qixingwuguan@gmail.com



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET SAISON 2026/2027

> Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

> CLUB

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié » ☐

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr

> Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)

@

> NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements) M ☐ Mme ☐ Nationalité

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année IMPORTANT Veuillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., senior, etc.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc.

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

► Personne en situation d'handicap ☐ oui ☐ non

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

▼ Téléphone 2

▼ Code style (voir au verso)

> INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants, professeurs, arbitres et coaches)

▼ Nom de naissance

▼ Ville de naissance

▼ Numéro de département de naissance

▼ Pays de naissance

Uniquement si pays de naissance autre que la France

▼ Nom et prénom du père

▼ Nom et prénom de la mère

> LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE : Attention à ne remplir qu'une seule des deux parties

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- Régler la somme de 39 € TTC (licence : 38,40 € TTC et assurance : 0,60 € TTC).
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

- Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,60 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de 38,40 € TTC.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

> Acceptez-vous de recevoir les actualités de la FFK ? ☐ oui ☐ non

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « *Statuts et Règlements* »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (**sous conditions**). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « *Certificat médical* » sur le site ffkarate.fr

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « *Assurances* » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

> **Responsabilité civile** : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.

> **Accident corporel** : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier Marsh. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,60 € TTC quel que soit l'âge.

> **Options complémentaires** : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier Marsh. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur assurances.karate@marsh.com ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à Marsh. N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave : Tél : +33 1 45 16 66 36 (contrat n°10273)

Marsh
Département Sports & Événements
Tour Ariane
92088 Paris La Défense Cedex
Ligne dédiée : 01 87 21 27 86
Mail : assurances.karate@marsh.com

SERVICE LICENCES
01 41 17 44 40
licences@ffkarate.fr

STYLES ET DISCIPLINES

KARATÉ DO

Style	Code
Karaté Full Contact	KFC
Goju Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kinomichi	KINO
Kyokushinkai	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokai	SHOK
Shotokan	SHOT
Shotokan Oshima	SHOHS
Shukokai	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA

KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aïto Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
Bukido Sport	BUKISP
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	JKJ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Tai-Jitsu	NIHO
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokai	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Tai-Do	TD
Tai-Jitsu	TAI
Tai Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT
Art du combat et la canne de défense	ACCD

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Vovinam Viet Vo Dao	VVVD
Arts martiaux vietnamiens traditionnels	AMVTRAD
Autre style des arts martiaux vietnamiens	AAMV
Krav Maga	KRAV
Para-Karaté	PARAK
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Yoseikan Budo	YOS

AUTRES DISCIPLINES

Style	Code
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Seibukan	SEIBK
Qi-Gong	QGNG
Tai Chi Chuan	TCH
Wushu Lutte Chinoise	WLCH
Jeet Kune Do	JKD



FFK 39 rue Barbès 92120 MONTRouGE

ffkarate.fr



QIXING WUGUAN

École martiale des 7 étoiles

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adopté par le Comité Directeur de l'association



Préambule

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association QIXING WUGUAN et précise les règles applicables à ses membres ainsi que les modalités pratiques de fonctionnement de l'école.

La pratique au sein de QIXING WUGUAN repose notamment sur le respect mutuel, la maîtrise de soi, la solidarité, la persévérance et les valeurs du Wu De 武德.

En cas de contradiction entre le présent règlement et les statuts de l'association, les statuts prévalent.

1. ADHÉSION ET INSCRIPTION

L'adhésion devient effective après remise d'un dossier complet, règlement de la cotisation et fourniture des documents administratifs éventuellement requis.

Pour les mineurs, l'autorisation du ou des représentants légaux est obligatoire.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par le Comité Directeur. Les éventuels frais de licence, stages, compétitions ou passages de grades peuvent faire l'objet d'un règlement distinct.

Conformément aux statuts, QIXING WUGUAN peut être affiliée à une ou plusieurs fédérations ou organismes compatibles avec son objet. Les membres s'engagent à respecter les règlements des organismes auxquels l'association est affiliée.

2. RESPECT ET ÉTIQUETTE

Chaque membre doit adopter un comportement respectueux envers les enseignants, encadrants, dirigeants, bénévoles, pratiquants et visiteurs.

Toute violence, menace, intimidation, harcèlement ou discrimination est interdite.

Le pratiquant s'engage à respecter les principes du Wu De 武德, notamment l'humilité, la droiture, la loyauté, la persévérance, la patience, le courage et la maîtrise de soi.

Le pratiquant salue en entrant et en quittant l'aire d'entraînement, son partenaire au début et à la fin d'un exercice à deux, ainsi que son adversaire au début et à la fin d'un combat lorsque le protocole de pratique le prévoit.

Le calme et la concentration doivent être préservés pendant les entraînements. Les nouveaux pratiquants sont accueillis et intégrés avec respect et bienveillance.

3. TENUE, HYGIÈNE ET PONCTUALITÉ

La tenue complète de l'école est obligatoire lors des entraînements, passages de grades, compétitions, démonstrations et manifestations officielles.

La tenue doit être propre, adaptée à la discipline pratiquée et conforme aux prescriptions de l'école. Le port de la ceinture correspondant au grade obtenu est obligatoire.

Les cheveux longs doivent être attachés. Les bijoux, montres et objets présentant un risque pour la sécurité sont interdits pendant la pratique. Le chewing-gum est interdit.

Les pratiquants doivent arriver à l'heure. En cas de retard, ils attendent l'autorisation de l'enseignant avant de rejoindre le cours.

La consommation d'alcool ou de stupéfiants avant ou pendant les activités de l'association est interdite. Toute personne dont l'état est incompatible avec une pratique sportive peut se voir refuser l'accès au cours.

4. SÉCURITÉ ET ÉQUIPEMENTS

Chaque pratiquant doit respecter les consignes de sécurité données par l'enseignant et signaler toute blessure ou difficulté susceptible d'affecter sa pratique.

Combat traditionnel

Les participants doivent obligatoirement disposer de leurs propres protections adaptées, comprenant au minimum :

- Des gants adaptés à la pratique ;
- Un protège-dents ;
- Une coquille obligatoire pour tous les pratiquants, femmes et hommes.

L'enseignant peut imposer des protections complémentaires.

Sanda

Les participants doivent disposer de leurs propres protections comprenant notamment :

- Des gants de boxe ;
- Des mitaines ou bandes ;
- Un casque ;
- Un protège-dents ;
- Une coquille ;
- Des protège-tibias ;
- Un plastron.

Un pratiquant ne disposant pas des protections nécessaires peut être écarté de l'exercice ou du cours pour des raisons de sécurité.

Armes

Les pratiquants participant aux cours d'armes doivent disposer d'une arme adaptée à la discipline pratiquée. L'enseignant peut refuser l'utilisation d'une arme qu'il estime inadaptée ou dangereuse.

5. ENSEIGNEMENT ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Le programme pédagogique est défini par les enseignants responsables et peut être adapté au niveau et aux capacités des pratiquants.

Les élèves respectent les consignes pédagogiques et de sécurité données par les enseignants.

Les supports pédagogiques fournis ou élaborés par QIXING WUGUAN sont destinés exclusivement aux membres de l'école dans le cadre de leur apprentissage.

Ils ne doivent pas être partagés, diffusés ou transmis à des personnes extérieures à l'école, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation préalable de l'enseignant ou de l'association.

Les élèves ne peuvent se présenter comme enseignants ou représentants officiels de QIXING WUGUAN sans autorisation de l'association.

Les photographies et enregistrements réalisés pendant les cours doivent respecter les droits à l'image des personnes concernées et ne doivent pas perturber l'enseignement.

6. PASSAGES DE GRADES

Les passages de grades sont organisés selon les modalités définies par l'équipe pédagogique, et suivent les exigences techniques de l'International Qi Xing Tang Lang Kung-fu Federation.

L'inscription à un passage de grade nécessite l'accord préalable de l'enseignant responsable. L'assiduité, le comportement, la progression technique et la maîtrise du programme sont notamment pris en compte.

Parcours Kung-fu traditionnel

Pour prétendre à un passage de grade, l'élève doit obligatoirement :

- Suivre régulièrement un cours technique ;
- Suivre régulièrement un cours de combat traditionnel ;
- Avoir suivi ces deux cours pendant la période minimale définie par l'équipe pédagogique ;
- Avoir complété le programme correspondant au grade ;
- Obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Parcours Sanda

Pour prétendre à un passage de grade, l'élève doit obligatoirement :

- Suivre régulièrement le cours de Sanda ;
- Suivre régulièrement un cours de kung-fu traditionnel ;
- Avoir suivi ces deux cours pendant la période minimale définie par l'équipe pédagogique ;
- Avoir complété le programme correspondant au grade ;
- Obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Le choix du cours traditionnel (technique ou combat traditionnel) peut être adapté par l'enseignant en fonction du niveau et de la progression de l'élève.

7. COMPÉTITIONS, STAGES ET MANIFESTATIONS

La participation aux compétitions est soumise à l'accord de l'enseignant, qui peut tenir compte du niveau, de l'assiduité et de l'aptitude du pratiquant.

Les participants représentant QIXING WUGUAN s'engagent à respecter les règlements des compétitions et les valeurs de l'association.

Les stages, déplacements et manifestations peuvent faire l'objet de conditions d'inscription, de tarifs et de règles d'annulation spécifiques communiqués lors de l'inscription.

8. LOCAUX ET MATÉRIEL

Les locaux et le matériel mis à disposition doivent être respectés.

Le matériel doit être utilisé conformément aux consignes de l'enseignant, puis rangé après utilisation.

Toute dégradation ou tout matériel présentant un danger doit être signalé immédiatement à un responsable.

9. DISCIPLINE

Tout manquement au présent règlement peut donner lieu à un rappel à l'ordre, un avertissement, une suspension temporaire d'activité ou une exclusion.

En cas de comportement présentant un danger immédiat, l'enseignant peut demander au pratiquant de quitter temporairement l'aire d'entraînement ou de ne pas participer à l'exercice.

L'exclusion définitive de l'association relève du Comité Directeur et est prononcée conformément aux statuts, notamment à leur article 6. Le membre concerné doit être préalablement invité à présenter ses explications écrites ou orales.

10. MINEURS

L'inscription d'un mineur est soumise à l'autorisation de ses représentants légaux.

Les représentants légaux doivent signaler à l'association toute information susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité ou la pratique de l'enfant.

Les modalités relatives à l'accueil et à la récupération des mineurs sont communiquées aux familles en début de saison.

11. APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement intérieur complète les statuts de QIXING WUGUAN.

Il peut être modifié par le Comité Directeur conformément aux statuts.

Toute modification est portée à la connaissance des membres.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association QIXING WUGUAN et du présent règlement intérieur et m'engage à les respecter.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention :

« Lu et approuvé »

Signature :